Dispositif d'aides aux entrepreneurs



Vous êtes artisan-commerçant, auto-entrepreneur, professionnel libéral non réglementé ? Notre Communauté de communes a signé avec l'Urssaf Picardie une convention de partenariat afin d'aider les entrepreneurs du territoire. L'objectif de cette convention est de faire connaître les aides du dispositif d’action sociale du conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) porté par l'Urssaf.

- Sécuriser la croissance et le développement des entreprises du territoire,
- Améliorer la détection des entreprises en difficultés,
- Développer le partage des données des entreprises sur le territoire.

Pour tout renseignement : https://www.urssaf.fr/.../servi.../action-sociale-cpsti.html
Publié le 19/07/2024